

Élections à la Commission Consultative Paritaire Régionale Centre – Val de Loire

6 décembre 2018

C La CCPR est la seule instance de défense des agents contractuel.les.

C Créée il y a à peine 10 ans grâce à nos syndicats qui luttent au quotidien contre la précarité, cette instance concerne les agents contractuels sur budget d'établissement (quel que soit le type de contrat), les agents de CFA et CFPPA mais aussi les AE (Assistant.es d'Éducation) et les AESH (Accompagnant.es des Élèves en Situation de Handicap). Elle est obligatoirement consultée avant un licenciement et pour une sanction disciplinaire. Elle peut être saisie par tout agent pour toute question d'ordre individuel relative à sa situation professionnelle (**rémunération, refus d'un congé, droit à la formation, temps partiel, avenant au contrat de travail, non-respect du contrat...**). Elle est paritaire : il y a autant de représentant.e.s de l'Administration que de représentant.e.s des Personnels, obligatoirement répartis entre catégorie A et catégories B et C. L'élection se fait sur sigle, et non pas sur liste, charge aux organisations syndicales de désigner les représentant-e-s à l'issue du scrutin.

La CCPR : à nous de nous en saisir !

**Pour désigner vos représentants
à la Commission Consultative Paritaire Régionale
Faites le choix d'organisations syndicales déterminées et combatives...**

Dans le cadre de la CCPR en Centre Val de Loire, vos représentant.es sont :

ACTIF.VES et ASSIDU.ES pour défendre les agents en situation de licenciement ou faisant l'objet de mesures disciplinaires, ou pour porter des questions d'ordre individuel. **Nos élus ont siégé à toutes les CCPR qui se sont tenues pendant ces quatre années (instances comme groupes de travail liés).**

DÉTERMINÉ.ES et EXPÉRIMENTÉ.ES, elles et ils garantissent le suivi des dossiers et le travail préparatoire pour défendre au mieux les intérêts de l'agent. Ainsi, nous avons permis, en parallèle de la commission consultative régionale que s'appliquent les règles de calcul sur les arrêts de travail, sur les contrats de « faux-vacataires », sur l'exercice du droit syndical et sur le droit des représentant.es du personnel dans les instances locales. Nous avons porté cette année la question du temps de travail et du salaire.

RESPONSABLES et SÉRIEUX.SES dans la défense des agents. Nous avons systématiquement défendu et représenté les personnels en nous opposant aux licenciements, en proposant des reclassements, en portant devant l'administration et les directeurs les règles de droit qui s'appliquent aux agents contractuels. En effet, il ne suffit pas de faire de la figuration, les dossiers des ACB faisant l'objet de la saisine de cette instance (soit en formation disciplinaire, soit à l'initiative de l'agent sur sa situation personnelle) se doivent d'être étudiés, les personnels concernés rencontrés... afin que les dossiers soient défendus comme il se doit !

FORMÉ.ES et INFORMÉ.ES par rapport aux cadres législatifs et réglementaires de référence. Nous avons dénoncé la déréglementation qui se généralise dans les établissements sur les contrats, les conditions de travail et les rémunérations, laissant libre cours aux directeurs et directrices pour la gestion des personnels, dans l'interprétation, à leur guise, des droits de tout agent.

COMBATIF.VES pour défendre les collègues soumis.es à une précarité sans cesse grandissante et à des conditions de travail de plus en plus dures et asservissantes... Les perspectives budgétaires (reprise des suppressions d'emplois) comme des réformes en cours (apprentissage et formation continue) nécessitant non un simple accompagnement, mais bien une capacité à se mobiliser collectivement ! C'est aussi le sens de notre démarche unitaire SNETAP-FSU et CGT Agri.

ASSISTANT.ES D'ÉDUCATION

"Les représentant.es des Assistants d'Éducation, en CCPR, ont pu obtenir que l'ensemble des collègues aient droit à une formation sur 2 journées, par regroupement régional et en début de contrat".

Priscilla Puydoyeux, A E, LEGTA de Châteauroux

ADMINISTRATIF.IVES

"Suite à des saisines individuelles de collègues, la CCPR nous a permis de rappeler l'application du protocole pour les administratif.ves en adéquation avec les agents titulaires, notamment pour la prise en compte des jours fériés, comme pour l'ajustement des salaires sur les mêmes bases que les titulaires".

Karine Blanchard, administrative, CFA 41 Montoire sur le Loir

ENSEIGNANT.ES

"C'est en CCPR que l'autorité académique communique aux représentants des personnels les mouvements et quotités de travail des agents, dans chaque centre de formation. Ce dispositif est essentiel pour assurer le respect des conditions d'emplois".

Alain GIDELLE, formateur, CFA 37 Tours-Fondettes

NOS ENGAGEMENTS

Dans la Commission Consultative Paritaire Régionale, **les représentant.es SNETAP-FSU – CGT Agri Centre Val de Loire s'engagent à :**

- **combattre les licenciements et les non-reconductions de contrats** en particulier pour celles et ceux qui travaillent, souvent depuis des années, sur des missions permanentes de service public.
- **se battre pour obtenir des rémunérations** (grilles indiciaires et primes), **des droits sociaux** (chèques vacances, prestations sociales) et **des conditions de travail** et d'emploi identiques aux titulaires exerçant des fonctions analogues.
- **exiger l'extension des attributions de la CCP** (notamment aux non renouvellements des CCD, sachant qu'aujourd'hui, les CCPR ne sont pas réunies pour un non renouvellement de CDD), cela pour une véritable défense collective de tous et toutes, et revendiquer que la gestion de l'ensemble des agents contractuel.les soit nationale et non locale, pour une véritable justice entre les personnels et ainsi éviter les dérives clientélistes.
- **lutter contre toutes les formes de précarité** (psychologique, sociale et matérielle).

La FSU et la CGT continueront enfin d'une seule voix d'**exiger un véritable plan de titularisation pour tous et toutes**, avec des créations de postes de titulaires dans les CFAA /CFPPA et le maintien des titulaires en place dans les centres. Dans l'attente, vos représentant.es élu.es vont continuer de se battre pour que les conditions d'emploi des contractuel.le.s soient équivalentes à celles des titulaires et pour un texte réglementaire (de type décret) alignant les rémunérations, les conditions de travail, les prestations sociales, le droit à la formation et à la carrière sur ceux des fonctionnaires.

La FSU et la CGT, c'est le choix de la défense du service public, de ses agents, **c'est un engagement au quotidien !**

**VOTEZ massivement le 6 décembre pour la liste
SNETAP-FSU - CGT Agri
c'est être plus fort ensemble
dans la défense et le respect de nos droits**

